

Les crédits

Au niveau international, le gouvernement du Canada a la réputation de défendre ardemment les droits de la personne, comme le dénote le rôle très visible qu'il joue dans la lutte que livrent les Noirs en Afrique du Sud pour obtenir leur indépendance. De plus, le gouvernement canadien appuie financièrement les pays du tiers monde. Il dénonce la violation des droits de la personne à l'étranger. Grâce à ces actes, le Canada s'est acquis une bonne réputation, sur la scène internationale, à titre d'ardent défenseur des droits de la personne. Cela contraste grandement avec les relations qu'il entretient avec les Premières nations.

Voilà ce que pense l'Assemblée des chefs du Manitoba de la situation.

Même la Commission des droits de l'homme des Nations Unies a étudié les allégations selon lesquelles le Canada ne respecte pas les traités. Que peut-on faire dans ces circonstances? Une solution consiste à réexaminer certains aspects de ces relations. Par exemple, le Comité permanent des affaires autochtones commence à peine à examiner la politique globale du gouvernement en matière de revendications. Cet examen ne suffira pas, cependant. Cette politique n'est qu'un aspect des relations complexes entre le Canada et certains peuples autochtones. Beaucoup de services que le gouvernement offre aux autochtones ne sont même pas visés par ces revendications; les Métis et les Indiens non inscrits ne sont même pas visés par cette politique. Les revendications elles-mêmes donnent lieu à beaucoup de désillusions. Par exemple, les Cris du nord du Québec prétendent que la revendication qu'ils ont négociée devrait être déclarée nulle et non avenue parce que le gouvernement fédéral n'a pas respecté ses engagements.

• (1740)

Voici un extrait du rapport du président de la Commission canadienne des droits de la personne pour 1989. Le président a déclaré ceci:

On a peine à croire, en 1990, dans un pays comme le Canada, que tout un groupe de gens soit si loin de partager les avantages que les autres groupes tiennent pour acquis. Avec tout l'argent qu'on dépense et tous les efforts qu'on fait pour le résoudre, ce problème devrait être déjà résolu. Malheureusement, il ne l'est pas et il semble à peine en voie de l'être.

Le temps d'appliquer des solutions improvisées à des problèmes aussi complexes que ceux des premières nations est révolu. En fait, si on examine le travail inachevé des années 90 du Comité permanent des affaires autochtones, il a abordé 30 questions allant des revendications territoriales à l'alphabétisation.

Le moment est venu pour le gouvernement du Canada de créer une commission royale d'enquête sur les peuples autochtones, de revoir tous les précédents rapports sur cette question, d'examiner les problèmes restants dans un contexte plus vaste, et de proposer des solutions réalistes pour remédier aux tragiques situations de nos autochtones.

Il y a un an environ, j'ai mis au *Feuilleton* une résolution à cet effet. Naturellement, elle n'est pas encore venue en délibération et c'est pourquoi j'ai pensé profiter de l'occasion pour parler de la nécessité d'une commission royale d'enquête. Cette idée est défendue par un des grands médias de ce pays. Une telle commission devrait examiner tous les aspects des relations entre le gouvernement du Canada et les autochtones. Elle devrait reconnaître les nombreuses qualités de nos communautés autochtones, les succès de la politique du gouvernement, ainsi que ses faiblesses et ses échecs. Elle devrait envisager l'avenir et reconnaître le passé, mais surtout, elle devrait entendre les pensées et les aspirations des autochtones eux-mêmes.

En 1987, à propos de la visite au Canada de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II, le *Toronto Star* du 21 septembre lui faisait dire: «Que le Canada soit un modèle pour le monde entier en matière de droit des autochtones», et il réclamait: «Un juste et équitable degré d'autonomie, des terres et des ressources suffisantes pour permettre le développement d'une économie viable pour la présente génération et les suivantes.» Il demandait que l'on garantisse les droits fondamentaux des autochtones, dont le droit à l'autonomie.

Mon ancien chef, le très hon. John Turner, disait le lendemain, toujours selon le *Toronto Star*:

Les députés devraient donner suite au message du pape en modifiant l'accord du lac Meech pour y ajouter des conférences constitutionnelles régulières sur l'autonomie des autochtones.

«Les autochtones ne peuvent attendre indéfiniment».

La commission royale d'enquête pourrait être un instrument d'autocritique, de réconciliation et d'unité. Elle pourrait être le moyen de parvenir à un consensus, de rehausser le profil de la question dans l'esprit des Canadiens et, par suite, de parvenir aux changements désirés. Une commission royale serait une étape dans la renaissance des autochtones, dans l'amélioration des relations entre les autochtones et les autres dans notre pays.

En guise de conclusion, je voudrais citer un court extrait du rapport que le Comité permanent des affaires autochtones de notre Parlement a diffusé en mars dernier et qui est intitulé *Programme d'action pour tous les Canadiens dans les années 1990*: